

**MAIRIE DE SAINT-PRIX**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 9 février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Prix se sont réunis en salle du conseil, sous la Présidence de Mr Max GAUCHIER, Maire.

**PRÉSENTS : Mr GAUCHIER Max Maire, Mme CHARRÉ Isabelle Adjointe, Mr GUIZOUT Fabrice Adjoint, Mme FRACHISSE Ginette, Mr MAISONNIAC Jackie, Mme REDON Dominique, Mme BLACHE Jessica, Mr BELLERRE Raphael, Mr REDON Charles, Mr CHARRAS René, Mr METTON Jérémy (en retard).**

**REPRÉSENTÉ :**

**ABSENT :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FRACHISSE Ginette**

**OBJET : ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHÉS POUR LA RÉHABILITATION DE DEUX BÂTIMENTS MITOYENS EXISTANTS AU 310 ET 320 RUE DU BOURG, CRÉATION DE 3 LOGEMENTS DE TYPE 3 ET CRÉATION DE 2 CABINETS MÉDICAUX**

**N° délibération : 2024-005**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le maître d'ouvrage est la commune de Saint-Prix et que le mandataire du maître d'ouvrage agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage est le Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement – Pôle de Bésignoles – route des Mines – 07000 PRIVAS.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- D'ATTRIBUER le marché relatif aux entreprises proposant l'offre économique la plus avantageuse soit :

lot	Désignation	Entreprises	Montant HT
02	Gros œuvre	Bernard Savel	196 910.35
03	Charpente	Salles	30 020.32
04	Façades	Tunk	33 591.34
05	Menuiseries extérieures	Salles	42 628.00
06	Serrurerie	Bosc	65 982.33
07	Menuiseries bois	Salles	18 046.00
08	Plâtrerie	Pepier Charrel	85 998.88
09	Carrelage	Angéline	29 287.76
10	Electricité	Fraisse	39 498.50
11	Chauffage plomberie	Laffont	36 392.12

- DE L'AUTORISER à signer le marché

- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2024.

**Conclusion :** La présente délibération est approuvée à l'unanimité

## OBJET : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

N° délibération : 2024-006

VU :

- L'article L 3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT :

- L'offre d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement proposée par le Département, composée :
  - D'une mission d'information et de conseils
  - D'une assistance à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectifs (SATESE)
  - D'une assistance à l'exploitation des ouvrages d'eau potable (SATEP)
  - D'une assistance technique d'ingénierie (INGENIERIE)
  - D'un service d'assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA)
  - D'une mission d'animation de la politique de l'eau
- La convention d'assistance technique proposée par le Département aux collectivités éligibles, pour une durée de 3 ans renouvelables 2 fois, avec au choix les missions SATESE, SATEP et INGENIERIE (cumul possible),

Il est précisé que :

- L'assistance à l'exploitation (SATESE et SATEP) donne lieu à des visites des ouvrages par les techniciens du Département
- L'assistance d'ingénierie est engagée sur demande de la collectivité, et précisée dans une lettre de mission au Département signée des deux parties
- L'éligibilité de la collectivité à cette assistance selon les critères réglementaires (population, potentiel financier, zone de montagne)
- La contribution financière annuelle demandée aux collectivités bénéficiaires, dont le montant est défini par application des barèmes fixés par arrêté interdépartemental,
- La nouvelle convention signée annulera et remplacera l'actuelle convention SATESE (le cas échéant),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de recourir à l'assistance technique départementale avec les options suivantes :
  - SATESE : oui
  - SATEP : oui
  - Ingénierie : oui
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec les options décidées, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- AUTORISE le Maire à solliciter une assistance d'ingénierie au besoin et à signer les lettres de mission d'ingénierie ; il doit en rendre compte au conseil municipal
- DIT que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet
- DIT que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION « CHARLES DE FOUCAULD »**

N° délibération : 2024-007

Le Maire explique que les établissements Primaire et Collège « Charles de Foucauld » à LAMASTRE sollicitent la commune pour leur octroyer une subvention pour des **voyages scolaires** concernant l'année 2023/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

REFUSE le versement d'une subvention.

---

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION « MFR DE CHATTE »**

N° délibération : 2024-008

Le Maire explique que la Maison Familiale Rurale de CHATTE accueille les élèves dans différentes formations. Cet établissement sollicite la commune pour leur octroyer une subvention pour l'année 2023/2024 concernant un élève domicilié sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE d'attribuer à l'unanimité une subvention pour l'année scolaire 2023/2024

D'un montant de 350 €.

---

**OBJET : RÉVISION 2024 : LOYERS DES APPARTEMENTS COMMUNAUX**

N° délibération : 2024-009

Comme chaque année, pour donner suite à la publication des indices INSEE révisions de loyers, il convient de procéder à la révision des loyers communaux pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER l'augmentation des loyers en fonction de la date de révision,

DE PRENDRE en charge à titre exceptionnel 50 % de l'augmentation pour chacun des appartements communaux.

---

**OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES**

N° délibération : 2024-010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs actuels.

La délibération est alors annulée.

---

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES :**

- Possibilité d'aménagement à la Gare pour un projet en 2025 avec le SDEA.
- Échange concernant le projet « Roule ma douce » le dimanche 19 mai 2024.
- Discussion pour récolter des photos anciennes au vue d'une exposition en juin 2024.
- Demande de devis pour un changement de radiateur électrique au logement communal 530 route du village.
- Discussion autour du plan de goudronnage.

L'ordre du jour étant épuisé.  
La séance est levée à 20h30

La secrétaire de Séance  
Mme FRACHISSE Ginette

*Frachisse*

Fait le 19 février 2024  
Le Maire, Mr GAUCHIER Max

